



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180503-CCPL_2018_65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2018

Publication : 14/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 27 avril 2018

Date d'affichage : 27 avril 2018

SEANCE DU 03 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de mai, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de St-Denis-Combarnazat.

Présents avec voix délibérante :

Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Catherine IRLES (suppléante de Christian DESSAPTLAROSE), Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Stéphane BARDIN a donné pouvoir à Robert IMBAUD

Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Josette BREYSSE

Christian DESSAPTLAROSE

Jean-Claude PAPUT

Absents :

Luc CHAPUT

Secrétaire de séance : Bernard FERRIERE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-65 : **ALSH BUSSIÈRES-ET-PRUNS : PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DE L'ANNEE 2017**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

La Communauté de communes Nord Limagne s'est engagée, dans le cadre de l'exercice de la compétence ALSH extrascolaire, dans une convention triennale avec l'association Emmaüs Bussièrès-et-Pruns. Ce site était intégré à l'ensemble des ALSH et à l'ensemble du pôle enfance-jeunesse.

Pour l'année 2017, le besoin prévisionnel en financement de l'association pour l'équilibre de l'action a été présenté à hauteur de 34 000 €.

Or, l'association Jeunesse Bussières et Pruns a fait parvenir le bilan de l'exercice 2017 qui présente un déficit de 5 023,97 €. Fatima Parret, Directrice de l'association Jeunesse Bussières et Pruns, a justifié ce déficit par la présentation d'un budget prévisionnel 2017 à la baisse qui prenait en compte une harmonisation rapide de la rémunération des Contrats d'engagement éducatifs (CEE). Pour rappel, la baisse du forfait a été décidée en juin 2017 pour une application à partir des vacances d'automne 2017.

Le tableau ci-après présente les résultats des exercices 2016 et 2017.

ALSH Bussières et Pruns	2016	2017	Variation 2017/2016
Achats	12 213,43	9 522,96	-22%
Services extérieurs	1 384,95	373,55	-73%
Autres services	4 952,27	5 195,77	5%
Frais de personnel	50 416,22	48 768,87	-3%
Autres charges de gestion	1 104,00	0,00	-100%
Dotations amortissements et provisions	500,00	0,00	-100%
Total des charges	67 570,87	63 861,15	-5%
Droit PSO Caf	6 380,67	5 346,54	-16%
Fonds d'accompagnement CAF	2 808,00	2 808,00	0%
Participations des usagers	9 543,00	6 280,40	-34%
Produits des activités annexes (lotos, kermesses)	500,00	2 000,00	300%
Subvention État (emplois aidés)	9 175,00	6 902,24	-25%
Subvention Département	1 800,00	0,00	-100%
Subvention exploitation EPCI	37 106,20	34 000,00	-8%
Subvention Emmaüs	1 750,00	1 500,00	-14%
Produits exceptionnels	880,00	0,00	-100%
Total des produits	69 212,87	68 897,18	-5%
Résultat de l'exercice	1 641,99	5 036,03	306%
Heures	12 039,00	9 901,00	-18%
Coût Horaire	5,86 €	6,45 €	10%

L'activité de l'année 2017 est marquée par une baisse importante des participations des familles. Cette baisse de la fréquentation entre 2016 et 2017 peut s'expliquer par un changement au niveau de la direction et des difficultés organisationnelles.

L'ALSH de Bussières et Pruns mérite une attention particulière de la part de la Communauté de communes Plaine Limagne de par les atouts qu'il présente (espaces extérieurs, localisation du site, projet de mixité sociale, etc.).

L'association Bussières et Pruns, qui a fait appel à la FAL pour l'organisation de l'ALSH en 2018, est intégrée dans la réflexion pour la définition d'une nouvelle organisation des ALSH du territoire Plaine Limagne.

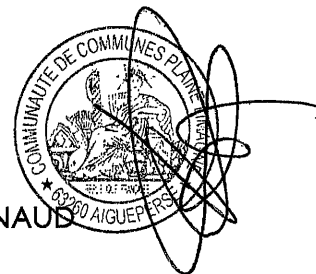
Vu la délibération 2014-97 du 10 décembre 2014 approuvant la convention de moyens et d'objectifs entre la CCNL et l'association Emmaüs Bussières-et-Pruns,

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de prendre en charge le déficit et d'attribuer une subvention complémentaire d'équilibre au titre de l'exercice 2017 de 5 023,97 €.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conformep

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 14 mai 2018
Le Président,

Le Président,



Claude RAYNAUD

